

## **Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail**

---

### **Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr)**

- 07-9498 / 101476  
SRO-Kundig SA Arts graphiques et communications, 1214 Vernier  
Heidelberg 8 couleurs et Heidelberg 5 couleurs + vernis  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
12 H  
28.01.2007–27.01.2010 (Renouvellement/modification)
- 07-9508 / 102100  
Airnet Jemada Import SA, 1052 Mont-sur-Lausanne  
nettoyage industriel de ventilation pour restaurants, hôtels, hôpitaux, EMS,  
écoles, etc. sur tout le territoire suisse  
besoins spéciaux de consommation  
6 H  
25.02.2007–24.02.2010 (Renouvellement/modification)

### **Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (Art. 17 LTr)**

- 07-9499 / 101145  
HGT, Branch of Richemont International SA, 2416 Les Brenets  
Usinage  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
30 H  
25.01.2007–24.01.2010 (Nouveau permis)
- 07-9500 / 110649  
Dachser Expédition SA, 1033 Cheseaux-Lausanne  
dépot, disposition  
besoins spéciaux de consommation  
6 H  
21.06.2006–20.06.2009 (Modification)

### **Permis de travail de nuit et du dimanche (Art. 17 et 19 LTr)**

- 07-9473 / 100089  
Estavayer Lait SA (ELSA), 1470 Estavayer-le-Lac  
Réception du lait  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
33 H, 7 F  
01.09.2005–31.12.2008 (Nouveau permis)

- 07-9474 / 100089  
Estavayer Lait SA (ELSA), 1470 Estavayer-le-Lac  
Yoghourt  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
68 H, 15 F  
01.09.2005–31.12.2008 (Renouvellement/modification)
- 07-9475 / 100089  
Estavayer Lait SA (ELSA), 1470 Estavayer-le-Lac  
Dessert  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
44 H, 9 F  
01.09.2005–31.12.2008 (Renouvellement/modification)
- 07-9476 / 100089  
Estavayer Lait SA (ELSA), 1470 Estavayer-le-Lac  
Epicerie  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
35 H, 6 F  
01.09.2005–31.12.2008 (Nouveau permis)
- 07-9477 / 100089  
Estavayer Lait SA (ELSA), 1470 Estavayer-le-Lac  
Fromages frais  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
35 H, 11 F  
01.09.2005–31.12.2008 (Nouveau permis)
- 07-9478 / 100089  
Estavayer Lait SA (ELSA), 1470 Estavayer-le-Lac  
Logistique fromages (Friwilog)  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
30 H, 10 F  
01.09.2005–31.12.2008 (Renouvellement/modification)
- 07-9479 / 100089  
Estavayer Lait SA (ELSA), 1470 Estavayer-le-Lac  
Production stériles  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
72 H, 18 F  
01.09.2005–31.12.2008 (Renouvellement/modification)
- 07-9480 / 100089  
Estavayer Lait SA (ELSA), 1470 Estavayer-le-Lac  
Laboratoire  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
5 H, 4 F  
01.09.2005–31.12.2008 (Renouvellement/modification)

- 07-9481 / 100089  
Estavayer Lait SA (ELSA), 1470 Estavayer-le-Lac  
Logistique  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
65 H, 15 F  
01.09.2005–31.12.2008 (Renouvellement/modification)

**Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour)  
et du dimanche (Art. 17 et 19 LTr)**

- 06-9146 / 101785  
W. Gassmann AG, 2504 Biel/Bienne  
prépresse – impression rotative – expédition  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
35 H, 16 F  
14.01.2007–13.01.2010 (Renouvellement/modification)

**Permis de travail du dimanche et de jours fériés (Art. 19 et 20a LTr)**

- 07-9504 / 102088  
Covance Central Laboratory Services SA, 1217 Meyrin  
laboratoire d'analyse  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques  
2 H, 8 F  
04.02.2007–03.02.2010 (Renouvellement)
- 07-9506 / 100866  
GISA, 1920 Martigny  
atelier de galvanisation  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques  
2 H  
11.02.2007–10.02.2010 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

*Voies de droit*

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

## Permis concernant la durée du travail octroyés

---

### Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr)

- Autorisation globale pour travail de nuit des apprentis dans l'hôtellerie et la restauration

L'entier du territoire du canton de Berne

(Spécialist/e en restauration, employé(e) en restauration, cuisinier/cuisinière, employé/e en cuisine)

01.02.2007 jusqu'à l'entrée en vigueur de l'Ordonnance 5 relative à la Loi sur le travail sur les dispositions spéciales de protection des jeunes travailleurs (Nouveau permis)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

### *Voies de droit*

Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

30 janvier 2007

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail

## **Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2007
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	05
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	30.01.2007
Date	
Data	
Seite	819-822
Page	
Pagina	
Ref. No	10 140 297

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.